



COMMUNE DE FURIANI

La Commune de Furiani dotée d'un PLU révisé en date du 02/07/2020 procède à 3 procédures simplifiées afin de procéder à un toilettage du règlement et à son adaptation en vue de répondre à des impératifs réglementaires notamment en matière de mixité sociale, d'amélioration du niveau de services publics et du cadre de vie.

Le conseil municipal ayant délibéré en ce sens et ayant fixé les modalités de la concertation du publique le 13/10/2023, la Commune procède à la mise à disposition des dossiers au public entre le 10 et le 24 juin inclus en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels, sur le site de la mairie www.mairie-furiani.corsica. Les observations du public peuvent être déposées sur un registre disponible au centre administratif ou sur le mail dédié à l'adresse suivante : plu.furiani20600@gmail.com

Les procédures en cours sont :

- **Modification simplifiée n°2** Rectification d'erreur matérielle du règlement et amélioration du lexique du règlement du PLU ;
- **Modification simplifiée n°3** concernant le règlement écrit de la zone UC dans le secteur du stade du Bastio ;
- **Révision Allégée n°1** relative à la réduction d'une zone agricole enclavée dans une zone urbaine en vue de réaliser en établissement public communal (crèche) dans le secteur de Corsitacce.